



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**
se réunira en séance publique le
Jeudi 30 mars 2023 à 19h00
Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 16 février 2023.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Exposé du maire.

SOLIDARITE

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF en soutien aux victimes des tremblements de terre en Syrie et Turquie.

EDUCATION ET LOISIRS

5. Mise à jour du règlement intérieur des accueils de loisirs maternels et élémentaires de Boissy-Saint-Léger.

FINANCES

6. Approbation du compte de gestion exercice 2022.
7. Adoption du compte administratif 2022.
8. Affectation définitive des résultats exercice 2022.
9. Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations.
10. Fixation des tarifs municipaux.
11. Fixation des taux d'imposition des contributions directes locales 2023.
12. Adoption du budget primitif ville 2023.
13. Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 au CCAS.

CULTURE

14. Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations.
15. Abrogation de la délibération n°2022-38 du 30 juin 2022 attribuant une subvention exceptionnelle à l'association "Agir pour le développement de Tambacounda."

SERVICES TECHNIQUES

16. Avenant n°1 mise à disposition d'agents de remplacement pour le service de propreté urbaine en particulier ainsi que pour d'autres services opérationnels de GPSEA et la commune de Boissy-Saint-Léger.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

URBANISME

17. Désaffectation et déclassement d'une portion de la parcelle AB n°443 pour les besoins de l'opération de la ZAC la Charmeraie.
18. Apport en nature / cession d'une portion de la parcelle AB n°443 pour les besoins de l'opération de la ZAC la Charmeraie.
19. Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou modifier un établissement recevant du public (ERP) pour l'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternelles au 4C rue de Paris.
20. Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou modifier un établissement recevant du public (ERP) pour l'aménagement d'une maison des jeunes et d'une salle polyvalente.
21. Autorisation donnée au maire de déposer les autorisations nécessaires pour l'aménagement d'un centre social provisoire.

RESSOURCES HUMAINES

22. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS ORALES

 Le maire
Regis Charbonnier
Regis CHARBONNIER